

DOSSIER DE PRESSE
vendredi 9 mars 2018



INAUGURATION DE LA BASE CENTRALE de maintenance aéronautique de la douane de Mérignac (BCMA)



Sommaire

Préambule et chiffres clés	p 3
Les nouvelles installations	p 4
Les missions	p 5
La remise de l'agrément FRA 145	p 6

Contacts

Base centrale de maintenance aéronautique
09 70 27 57 62 / 06 64 57 64 12
herve.matho@douane.finances.gouv.fr

Direction générale des douanes et droits indirects
01 57 53 41 03
presse@douane.finances.gouv.fr
Internet : douane.gouv.fr / Twitter : @douane_france

Préambule

La base centrale de maintenance aéronautique de Bordeaux-Mérignac reçoit ce vendredi 9 mars 2018 le certificat d'État qui garantit que toutes les activités relatives à la remise en service des aéronefs et équipements d'aéronefs de la douane sont effectuées dans un standard approuvé et reconnu par la Direction de la sécurité aéronautique d'État.

La BCMA, créée fin 2010, a la responsabilité d'assurer la maintenance aéronautique de l'ensemble des aéronefs de la douane. Le réaménagement des infrastructures de Mérignac s'est fait dans le cadre notamment de la mise en service opérationnelle de l'aéronef de type Beechcraft 350 ER.

La douane française est désormais complètement autonome dans l'entretien et la gestion ainsi que le suivi des aéronefs dont elle dispose (10 avions et 9 hélicoptères). Cette remise d'agrément constitue donc la reconnaissance de la douane comme autorité d'emploi garante de la navigabilité de ses aéronefs au même titre que les trois armées, la sécurité civile et la gendarmerie nationale.

Grâce à ces nouvelles installations, la BCMA à Mérignac est en capacité de procéder à 21 visites d'aéronefs par an, ce qui représente plus de 2 700 heures de maintenance.

LA BCMA EN CHIFFRES

La superficie globale du bâtiment de Mérignac : 1300 m² réservés à l'atelier de maintenance et 200 m² de bureaux

2 736 heures de maintenance / an

La BCMA est constituée d'une base centrale sise à Mérignac et de 6 échelons techniques repartis sur l'ensemble du territoire national (Dugny, Lorient, Le Havre, Hyères avions et Hyères Hélicoptères) et outremer (Fort de France).

La BCMA emploie 59 agents

- 21 agents Mérignac.
- 6 agents à Hyères avions
- 8 agents à Hyères hélicoptères
- 7 agents à Lorient
- 7 agents à Fort de France
- 5 agents à Le Havre
- 5 agents à Dugny

Les nouvelles installations

Deux éléments concomitant nécessitaient l'agrandissement de l'atelier centralisé de maintenance aéronautique de la douane française :

- la mise en service opérationnelle de l'aéronef de type BEEHCRAFT 350 ER.

En effet, compte tenu de son envergure importante (18 m) et des opérations complexes de maintenance , ces deux éléments nécessitaient une adaptation de l'atelier de maintenance par un agrandissement des portes du hangar d'une part , et d'autre part dans la capacité d'accueillir deux aéronefs simultanément en visite,

- la mise en conformité de l'atelier au règlement qu'impose la FRA 145 (suivi de navigabilité des aéronefs).

Ainsi les différents ateliers mécaniques, structures, électro-techniques et logistiques ont été séparés et correspondent aux règles des standards aéronautiques imposés par la FRA 145.

Les équipements de la BCMA :

- un atelier mécanique (banc de pressurisation, bâti hélice, grue de levage, caméra endoscopique, vérin de levage, atelier roue, banc de nettoyage, nacelles...)
- un atelier structure (chaudronnerie et matériaux composites) avec cabine de peinture, four à traitement thermique, plieuse, découpeuse, guillotine, rouleuse, pompe à vide, perceuse à colonne, scie alternative...)
- un atelier électro-technique (banc de visite électronique, banc IFR (tests des moyens de navigation, banc anémométrique, boîtiers de tests électroniques)
- un service logistique (locaux ATEX - anti-explosion et anti-incendie)
- un bureau technique qui assure le suivi des opérations de maintenance des aéronefs.

Les missions

La BCMA a pour rôle de soutenir les unités aériennes opérationnelles de la douane française.

Pour cela, elle effectue les visites en ligne et en base de l'ensemble des aéronefs (10 avions et 9 hélicoptères dont 5 EC-135) qui constituent la flotte aéronautique douanière.

Son personnel participe à la mise en œuvre ainsi qu'au soutien technique des appareils .

L'équipe de commandement est constituée d'un Inspecteur Régional chef de service, d'un adjoint en qualité de Responsable technique et d'un secrétariat .

Les agents sont des agents des douanes techniciens qui détiennent la qualité de mécanicien ou d'électromécanicien, voir de mécanicien structure ou de logisticien.

Le soutien opérationnel consiste en la mise en ligne, au dépannage et aux visites en base des aéronefs.

Ce soutien est apporté de jour comme de nuit aux Brigades de surveillance Aéromaritime à la Brigade de surveillance aéroterrestre, en métropole et à l'occasion de missions à l'extérieur (dans le cadre des missions FRONTEx notamment).

La remise de l'agrément FRA 145

La direction de la sécurité aérienne de l'état (DSAE) impose de se conformer aux dispositions relatives à la navigabilité et pour ce faire de respecter un nombre important d'items qui permet à la Douane française d'être complètement autonome dans l'entretien et la gestion ainsi que le suivi des aéronefs dont elle dispose.

La Douane a répondu avec succès aux différents audits effectués par la DSAE et cette remise d'agrément constitue donc la reconnaissance de la douane comme autorité d'emploi garante de la navigabilité de ses aéronefs au même titre que les trois armées, la sécurité civile et la gendarmerie nationale.



Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex



douane.gouv.fr



douane.france.mobi



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)



[@douane_france](https://www.instagram.com/douane_france)



DGDDI